

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU  
13 JANVIER 2020

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le  
13 janvier 2020, en la salle municipale à 20.00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N° 4
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
Monsieur	Bertrand Caron	Conseiller siège N° 6

Est absent:

Monsieur	Yannick Fortin	Conseiller siège N° 3
----------	----------------	-----------------------

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

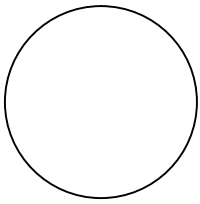
La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 2 décembre 2019  
Lecture et adoption du procès-verbal du 18 décembre 2019  
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes
6. Information du maire et des conseillers
7. Maire suppléant
8. Renouvellement adhésion Éco Mitis
9. Formation web : le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens
10. Adoption du règlement 251-2019, règlement d'imposition de taxes foncières et de services
11. Publicité pour le carnaval 2020
12. Signataire pour l'entente avec monsieur Simon Caron
13. Signataire pour le contrat de travail de la directrice générale
14. Dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ et totalisant plus de 25 000\$ pour 2019
15. Table de travail jeunesse
16. Téléphone IP
17. Avis favorable à la deuxième orientation préliminaire pour la demande à portée collective (dossier CPTAQ numéro 412212)
18. TECQ 2014-2018
19. Demande du comité d'économie sociale de Padoue



20. Affaires diverses :
  - A) vidéo
21. Période de questions
22. Levée de la séance

01-13-01-2020

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.  
ADOPTÉE

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2019

02-13-01-2020

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 2 décembre soit adopté.  
ADOPTÉE

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2019

03-13-01-2020

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre soit adopté.  
ADOPTÉE.

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

04-13-01-2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 76 083.81 \$.  
ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un résumé de la séance des maires ainsi que la correspondance reçue.

7. MAIRE SUPPLÉANT

05-13-01-2020

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents:

De nommer madame Lucette Algerson comme maire suppléant jusqu'à la mi- janvier 2021.

ADOPTÉE.

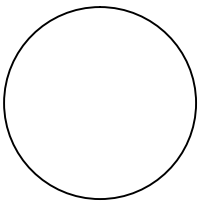
8. RENOUVELLEMENT ADHÉSION ÉCO-MITIS

06-13-01-2020

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents:

De renouvellement d'adhésion à Éco-Mitis pour l'année 2020 au montant de 100.00 \$ comme membres ambassadeurs bronze.

ADOPTÉE.



9. FORMATION WEB : LE NOUVEAU RÈGLEMENT PROVINCIAL PORTANT SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS

07-13-01-2020

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents :

De s'inscrire à la formation web sur le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens.

ADOPTÉE.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 251-2019, RÈGLEMENT D'IMPOSITION DE TAXES FONCIÈRES ET DE SERVICE

08-13-01-2020

CE RÈGLEMENT EST INSCRIT AU LIVRE DES RÈGLEMENTS

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement pour l'imposition des taxes foncières et de service pour l'année financière 2020;

ATTENDU QUE pour le faire, il faut se conformer au contenu du budget municipal 2020, adopté à la session spéciale du Conseil municipal, tenue le 18 décembre 2019;

ATTENDU QU'il faut modifier l'article 01 du règlement 50, règlement autorisant l'imposition de la taxe de service, de la cueillette et le transport des matières résiduelles;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance spéciale du 18 décembre 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion fût régulièrement donné par madame Réjeanne Ouellet à la session spécial du conseil municipal, tenue le 18 décembre 2019;

ATTENDU QU'un projet de règlement numéro 251-2019, règlement d'imposition de taxes foncières et de service a été déposé par madame Réjeanne Ouellet

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres qu'un règlement portant le numéro 251-2019, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

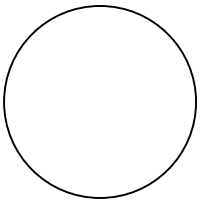
ARTICLE 1 : Une taxe de **1.40** % du cent dollars d'évaluation foncière sera imposée à chaque

contribuable d'après sa valeur inscrite au rôle d'évaluation en vigueur incluant la contribution gouvernementale imposée pour le service de la Sûreté du Québec ainsi que la contribution à la M.R.C. de La Mitis pour les équipements supralocaux;

ARTICLE 2 : De remplacer les mots suivants de l'article 01 du règlement 50 par : qu'afin de réaliser la somme nécessaire aux dépenses de la cueillette et du transport des matières résiduelles, qu'une taxe de service soit imposée au montant de :

1. Un tarif de **100.00** \$ sera imposé par feu, logement ou unité de logement tel que prescrit par le code du bâtiment, servant d'habitation ou de bureau;
2. Un tarif de **50.00** \$ sera imposé par feu, logement ou unité de logement non habité, ainsi que les chalets situés le long des routes et chemins qui sont entretenus l'hiver et dont le service des vidanges y passe;
3. Un tarif de **125.00** \$ sera imposé pour chaque commerce, petite industrie, auberge, ferme et garage en cette municipalité;

ARTICLE 3 : Tout compte de taxe dépassant la somme de 300.00 \$ pourra être payé en 4 versements



ARTICLE 4 : Le présent règlement portera le numéro 251-2019 de la  
Municipalité de Padoue et entrera en vigueur selon la loi.

SIGNÉ : \_\_\_\_\_ SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire Line Fillion, secrétaire-trésorière

11. PUBLICITÉ POUR LE CARNAVAL 2020

09-13-01-2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des  
membres présents :

Que la municipalité place sa carte d'affaires dans le page du Carnaval dans  
le journal L'Avantage.

ADOPTÉE.

12. SIGNATAIRE POUR L'ENTENTE AVEC MONSIEUR SIMON  
CARON

10-13-01-2020

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des  
membres présents :

Que monsieur François Doré soit le signataire de l'entente avec monsieur  
Simon Caron.

ADOPTÉE.

13. SIGNATAIRE POUR LE CONTRAT DE TRAVAIL DE LA  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

11-13-01-2020

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des  
membres présents :

Que monsieur François Doré soit le signataire du contrat de travail de la  
directrice générale.

ADOPTÉE.

14. DÉPÔT DE LA LISTE DES FACTURES DE PLUS DE 2 000\$  
ET TOTALISANT PLUS DE 25 000\$ POUR 2019

La liste des factures de plus de 2 000\$ et totalisant plus de 25 000\$ est  
déposé aux membres du conseil et sera déposé sur le site de la municipalité  
d'ici le 31 janvier 2020.

15. TABLE DE TRAVAIL JEUNESSE

12-13-01-2020

Considérant l'adoption par le conseil des maires d'une stratégie  
jeunesse en milieu municipal pour le territoire de La Mitis;

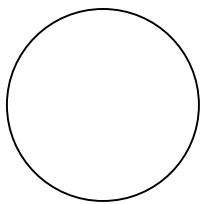
Considérant que les maires des différentes municipalités de La  
Mitis se sont engagés à poser au moins une action en lien avec la  
stratégie jeunesse dans leur communauté;

Considérant qu'un plan d'action jeunesse devra être créé et mis en  
œuvre;

Considérant que les jeunes sont les experts des actions qui les  
concernent;

Considérant que la participation citoyenne des jeunes se doit d'être  
augmentée;

Considérant que la mise en place d'une table de travail jeunesse  
composée d'au moins 3 jeunes de la communauté permettra  
d'atteindre les objectifs précédents;



Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents de créer une table de travail jeunesse pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action dans le cadre de la stratégie jeunesse.

ADOPTÉE.

16. TÉLÉPHONE IP

13-13-01-2020

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents :

De faire l'achat d'un téléphone IP pour remplacer celui du bureau municipal afin d'en installer dans le bureau du directeur dans l'école pour les personnes qui passent travailler à la municipalité.

ADOPTÉE.

17. AVIS FAVORABLE À LA DEUXIÈME ORIENTATION PRÉLIMINAIRE POUR LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (DOSSIER CPTZQ NUMÉRO 412212)

14-13-01-2020

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC de La Mitis a soumis le 13 avril 2016 une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la CPTAQ doit prendre en considération le contexte des particularités régionales dans l'exercice de sa compétence;

**CONSIDÉRANT QUE** des rencontres de négociation ont été tenues les 17 et 18 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la CPTAQ a soumis une première orientation préliminaire le 7 avril 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet d'entente n'a pas fait l'objet d'un consensus entre les parties;

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre de négociation supplémentaire s'est tenue le 10 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la CPTAQ a émis une deuxième orientation préliminaire le 20 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 62.6 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité doit accorder un avis favorable à l'égard de cette nouvelle orientation préliminaire pour qu'une décision soit rendue.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents d'accorder un avis favorable à la deuxième orientation préliminaire émise par la CPTAQ le 20 décembre 2019 concernant la demande à portée collective, soit le dossier numéro 412212.

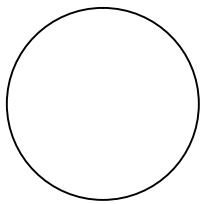
ADOPTÉE.

18. TECQ 2014-2018

15-13-01-2020

**Attendu que :**

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;



- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents que :**

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE.

19. DEMANDE DU COMITÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE DE PADOUE

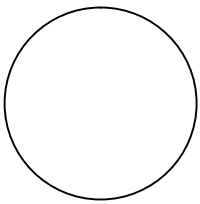
16-13-01-2020

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents :

De demander à l'assureur de la municipalité, soit la MMQ, de faire une cotation pour inclure le comité d'économie sociale de Padoue à la police de la municipalité.

ADOPTÉE.

20. AFFAIRES DIVERSES:



17-13-01-2020

A) VIDÉO DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que la vidéo réalisée par mesdames Élisabeth Marcoux et Chloé Delaire, diplômées du programme de photographie du Cégep de Matane en juin 2019, circule présentement via les différents médias sociaux;

Considérant que cette vidéo n'est pas représentative de la réalité de la Municipalité de Padoue;

Considérant que, dans un contexte de dévitalisation des petites municipalités, cette vidéo nuit à l'attraction de nouveaux citoyens en ne démontrant pas la juste réalité de la Municipalité de Padoue;

Considérant que la Municipalité a reçu plusieurs plaintes de citoyens mécontents suite à la diffusion de cette vidéo.

Pour ces motifs, il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents :

La demande, au Cégep de Matane ainsi qu'à mesdames Marcoux et Delaire, le retrait de cette vidéo à la source afin d'empêcher qu'elle ne soit diffusée plus qu'elle ne l'est déjà.

ADOPTÉE.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour les 8 contribuables présents.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

18-13-01-2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit et est levée à 21:18 heures.

### **Approbation des résolutions**

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, tenue à la salle du conseil au 215 rue Beaulieu à 20 h 00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

\_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

\_\_\_\_\_  
Date

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : \_\_\_\_\_  
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur le Maire le 14 janvier 2020.